

Douzième Réunion du Conseil consultatif Femmes, Paix et Sécurité pour la Région des Grands Lacs

12 mai 2020, en Vidéoconférence

Relevé des Conclusions

1. Le Conseil consultatif Femmes, Paix et Sécurité (FPS) pour la Région des Grands Lacs a tenu sa douzième réunion le 12 mai 2020, par vidéoconférence. La réunion a été co-présidée par Monsieur Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, S.E. Dr. Speciosa Wandira et S.E. Madame Catherine Samba Panza, Co-Présidentes de FemWise-Africa.
2. Ont pris part à la réunion, S.E. Madame Beatrice Lomeya Atilite, Ministre d'Etat, Ministre en charge du Genre, Famille et Enfant, de la République démocratique du Congo (RDC), Madame Liberata Mula-Mula, (Femwise) ; Madame Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en temps de conflit, Madame Hanna Serwaa Tetteh, Représentante spéciale de l'ONU auprès de l'Union Africaine (UA), Madame Chantal Yelu Mulop, Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat (RDC) en charge de la jeunesse et de la violence faite à la femme, Madame Virginie Sheryl Nicole Ndessabeka, Directrice Générale du centre de recherche, d'information et de documentation sur la femme au ministère de la Santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme de la République du Congo.
3. Des représentants des agences du système des Nations Unies (ONU femmes, UNFPA), de la MONUSCO, du Secrétariat exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), les fora et Centres d'excellence de la CIRGL, des organisations régionales de la société civile dont Madame Marguerite Mutumwinka, Présidente de la Concertation des Collectifs des Associations féminines de la Région des Grands Lacs (COCAFEM-GL), Madame Julienne Lusenge, Directrice du Fond pour les Femmes Congolaise (FFC) et Pro-femmes Twese Hamwe ainsi que des experts en genre ont également participé à la rencontre .
4. La réunion avait pour objectif, d'examiner l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les femmes, les jeunes filles et d'autres couches vulnérables de la région des Grands Lacs et d'identifier les actions prioritaires à entreprendre pour préserver les acquis relatifs à FPS. Un accent particulier a été mis sur la participation et la protection des femmes dans les processus de paix et électoraux ; le rôle des Etats de la région et de la société civile dans le cadre de la prévention, de la protection et du relèvement économique. La réunion a également été l'occasion de passer en revue l'opérationnalisation du Plan d'Action régional de la résolution 1325 (2000) de la Région des Grands Lacs et d'examiner le rôle des Ministres du Genre dans la mobilisation nationale, régionale et internationale en réponse à la crise sanitaire en cours.
5. Dans leurs allocutions, les co-président(e)s ont noté des avancées en matière de FPS mais ont aussi exprimé leurs préoccupations par rapport à l'émergence de la crise sanitaire qui affecte les communautés de la région des Grands Lacs. Elles ont, en outre, souligné que le concept de sécurité couvre également la sécurité humaine qui comprend la santé, le bien-être social et économique ainsi que l'absence de violence basée sur le genre (VBG).

6. Le Conseil consultatif a félicité l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, pour son engagement dans le cadre de la promotion des objectifs de FPS dans

la région des Grands Lacs et a pris note des efforts soutenus de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. À cet égard, ils se sont félicités de ses consultations le 29 avril 2020 avec le Groupe d'experts informel du Conseil de sécurité sur le WPS et de sa note d'information à l'intention du Conseil de sécurité sur les effets du COVID-19 sur la mise en œuvre du mandat des violences sexuelles commises en période de conflit.

7. La douzième réunion du Conseil consultatif a, dans ses délibérations, retenu quelques recommandations qui feront l'objet de plaidoyer auprès des Etats de la région et de la communauté internationale. Celles-ci pourront également inspirer l'élaboration de projets par les organisations régionales de la société civile sous le leadership de la CIRGL, en partenariat avec le Bureau de l'Envoyé spécial et l'Union Africaine (UA) ainsi que les agences du système des Nations Unies. Le Conseil Consultatif a émis les recommandations suivantes en référence aux quatre (4) piliers de la thématique FPS, en prenant en compte le contexte de COVID-19 et son impact.

Participation

8. Le Conseil consultatif a noté les efforts des Etats pour accroître la représentation des femmes dans les institutions et la mise à jour des législations ainsi que le renforcement de la participation des femmes aux processus politiques et décisionnels au niveau national, y compris l'accès à de hautes fonctions.

9. A cet égard, le Conseil consultatif a appelé les Etats membres à préserver les acquis enregistrés à ce jour dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) et à mettre en place les politiques idoines permettant aux organisations de femmes d'être associées aux instances de prise de décisions pour l'élaboration de politiques et de réglementations de la vie sociale et économique post COVID-19.

10. Le Conseil consultatif a encouragé les pays de la région qui se préparent aux élections en 2020, à savoir la République du Burundi, la République Centrafricaine et la République Unie de Tanzanie à veiller à la représentativité des femmes dans toutes les étapes du processus électoral.

Protection

11. Conscient des dispositions de la Résolution 63/308 (2009) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la responsabilité de protéger et de l'appel lancé le 2 mai 2020 par le Secrétaire général, Monsieur Antonio de Guterres, sur la nécessité de redoubler les efforts pour protéger les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, le Conseil consultatif a suggéré qu'un plaidoyer soit mené auprès des Gouvernements de la région pour allouer des ressources financières adéquates aux organisations de la société civile qui font un travail de proximité avec les communautés de base, afin que celles-ci puissent offrir l'appui nécessaire à ces communautés en matière d'accès aux soins de santé de qualité, face à la pandémie et les accompagner de manière conséquente dans les cas des violences domestiques.

12. Concernant la flambée des incidents de violences faites aux femmes, et face au nombre limité des rapports relatifs à ces incidents de violence, le Conseil consultatif a lancé un appel auprès des Etats membres de la CIRGL, pour qu'ils prennent des dispositions pour assurer, en cette période de pandémie, la continuation du fonctionnement du système de surveillance, de reportage et judiciaire suivis d'un appui conséquent d'accompagnement aux femmes survivantes des violences. De telles dispositions peuvent

prendre la forme de mise en place de sites additionnels et dûment sécurisés pour recevoir les plaintes des survivantes.

Prévention

13. Le Conseil consultatif, ayant constaté les efforts déployés par les Gouvernements et les initiatives prises par les organisations de la société civile (OSC) pour prévenir la propagation de la maladie, a encouragé particulièrement les OSC à poursuivre leurs efforts de sensibilisation des communautés aux fins de prévenir la propagation de la maladie. Le réseau des journalistes reporters des violences sexuelles et violences basées sur le genre, déjà opérationnel dans la région, pourrait être un canal efficient dans cette sensibilisation.

14. Le Conseil consultatif a également appelé les Gouvernements à prendre en compte la dimension genre dans leur plan de riposte à la pandémie, et appelle les partenaires de la communauté internationale à considérer dans le cadre des mécanismes de financements existants, l'octroi de ressources supplémentaires aux organisations de la société civile de la région des Grands Lacs qui sont en première ligne dans la prévention contre la pandémie.

15. Le Conseil consultatif a demandé aux OSC, par le biais du groupe technique de coordination, d'élaborer un programme d'activités régionales en vue de faciliter la mobilisation des ressources et de soutenir la mise en œuvre des activités de prévention.

Relèvement économique et social

16. Conscient de l'impact économique de la pandémie sur les activités génératrices de revenus des femmes de la région, le Conseil consultatif a fortement recommandé la prise de mesures compensatrices pour répondre aux besoins de relèvement économique des femmes travaillent dans le secteur informel.

17. Le Conseil consultatif s'est également engagé, à mener un plaidoyer auprès des autorités nationales compétentes pour un réaménagement des dispositions fiscales qui s'appliquent aux femmes qui opèrent dans les activités transfrontalières, en étroite collaboration avec la société civile. Pour atteindre cet objectif, le Conseil a demandé aux centres d'excellence de la région de coordonner, dès que possible, les activités de collecte de données relatives au nombre et aux activités des commerçantes opérant dans le commerce transfrontalier.

18. Offrir des mesures de compensations aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) dirigées par les femmes. A cet effet, le Conseil a demandé aux fora du secteur privé de la CIRGL, en collaboration avec ONU Femmes, la Commission Économique pour l'Afrique, de procéder à la collecte de données sur le profil, les conditions et le statut des PME impliquées dans le commerce transfrontalier impliquant les femmes dans la région des Grands Lacs.

19. Les membres du Conseil consultatif ont suggéré la mise en place d'un fond spécial pour aider ces femmes notamment avec l'octroi d'appuis financiers aux femmes dans le domaine de l'agriculture vivrière. A cet effet, le Conseil a invité les Gouvernements à réviser leur politique agricole dans le contexte post-COVID-19.

20. Le Conseil consultatif a prié les Gouvernements de la région des Grands Lacs d'utiliser une partie des Fonds octroyés par les institutions internationales à des fins de lutte contre la pandémie, pour assurer un accompagnement financier, qui permettra aux femmes de continuer leurs activités de production agricole afin de palier la malnutrition causée par la cessation des activités agricoles, à la suite des mesures de confinement et de restriction de déplacement des populations. Par ailleurs, le Comité consultatif a exhorté les Gouvernements à mener à terme la réalisation de projets relatifs à la création des points d'eau dans des endroits reculés, où les femmes n'ont pas accès à l'eau.

21. Le Conseil consultatif a encouragé les États membres à prendre des mesures visant à faciliter l'apprentissage à distance pour les filles et jeunes femmes en réponse aux impacts de la crise sanitaire ainsi que de promouvoir la sensibilisation des hommes et des femmes à la répartition équitable des tâches familiales, ménagères et communautaires.

22. Le Conseil consultatif a fortement recommandé l'organisation d'une prochaine réunion des Ministres du Genre de la région des Grands Lacs pour faire l'état des lieux sur les progrès réalisés par les Gouvernements et les OSC aux fins de revoir les activités prioritaires de mise en œuvre du Plan d'Action régional pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000).

23. Il a en outre invité la CIRGL à organiser, dans les meilleurs délais, les assemblées générales des fora pour permettre à ces dernières d'être parties prenantes de la mise en œuvre des priorités identifiées par le Comité consultatif.

24. Reconnaissant l'importance de la participation effective du Forum régional des femmes au processus de consultation de la CIRGL, le Conseil consultatif a demandé aux structures compétentes de la CIRGL, y compris les mécanismes nationaux de coordination, d'apporter leur contribution à la mise en œuvre des activités consignées dans le programme intitulé "L'appui des Nations Unies à la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs". Une telle contribution pourrait prendre la forme d'appui à l'organisation de l'Assemblee générale du Forum et le développement d'un plan d'action régional qui viserait le renforcement des opérations du Forum régional des femmes.

25. Le Conseil consultatif a souligné l'importance d'une stratégie régionale pour faire face à la pandémie dans les Grands Lacs. Une approche concertée serait nécessaire.

26. Enfin, le Conseil consultatif a exprimé sa gratitude à l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs et aux co-présidentes de FemWise-Africa pour avoir pris l'initiative d'organiser cette rencontre en cette période de crise.

Nairobi, 12 mai 2020